



Syndicat  
des

**Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**SE-UNSA**

16 rue J.Chatel, BP41  
97461 SAINT-DENIS CEDEX  
Tel : 0262 20 08 13  
E-mail: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)



Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) les circulaires rectORAles, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

## **FLASH n°3 2018-19 Mercredi 12 septembre 2018 SE-UNSA 974**

Ce Flash est aussi disponible au format PDF [ICI](#)

Sommaire :

- 1- Rendez-vous de carrière : appréciation définitive et message d'information
- 2- Direction d'école : rapport de la mission parlementaire
- 3- Hors-classe : Saisine de la CAPD sur l'appréciation finale
- 4- Remplaçants et postes fractionnés : suivi des heures (24h et 108h) et demandes
- 5- Calendrier des RIS et formations syndicales du SE-UNSA

### **1-Rendez-vous de carrière : appréciation définitive et message d'information**

- Pour rappel dans le calendrier du rendez-vous de carrière, les collègues ayant eu un rdv en 2017-2018 doivent connaître leur appréciation début septembre : celle-ci est « notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire » (arrêté de mai 2017 sur le rdv de carrière) sur l'application SIAE (I-Prof).
- Les collègues concernés par un rendez-vous de carrière en 2018-2019 ont dû être individuellement informés en fin d'année scolaire de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire.

### **2- Direction d'école : rapport de la mission parlementaire**

#### **Contexte**

La direction d'école constitue un dossier de l'agenda social. Les discussions doivent avoir lieu en 2019. Afin de la préparer, le ministère a mis en place une mission parlementaire en avril qui a rendu son rapport le 1er août.

Pour rappel : Le SE-UNSA a été auditionné au mois de juin.

#### **Contenu du rapport**

Le contenu complet est disponible dans l'article : [ICI](#)

Il se décompose en 2 grandes parties

- un constat de la situation actuelle (malaise, difficultés, manque de temps et de moyens, directeur mais aussi enseignant, absence d'aide administrative, école sans statut juridique,...).
- des recommandations relevant de 3 domaines :

=> soulager les directeurs dans leurs tâches administratives et matérielles.

Parmi les principales préconisations, le rapport propose une décharge à mi-temps dès 5 classes et à 100% dès 10 classes. Elle évoque également la possibilité de réaliser le temps non-déchargé devant des élèves mais sans responsabilité de classe.

Elle préconise également le retour des aides administratives en priorité pour les écoles qui ne sont pas totalement déchargées (de 1 à 9 classes dans le rapport).

=> revaloriser la fonction de directeur en créant un statut.

Pour la mission, cela passe par la création d'un corps accessible par concours et par VAE pour les directeurs actuels. Rémunérés sur une échelle entre celle des PE et celle des personnels de direction, ces directeurs seraient affectés dans les écoles de 10 classes et plus. Ils constitueraient une autorité hiérarchique pour les enseignants même si l'évaluateur reste l'IEN.

=> penser une organisation innovante pour les écoles.

L'idée du rapport est de rapprocher un maximum d'écoles vers le seuil des 5 classes pour avoir une demi-décharge.

Pour cela, elle encourage le regroupement d'écoles, notamment maternelle / élémentaire, mais aussi regroupements intercommunaux (avec transfert de la compétence scolaire à l'intercommunalité) et enfin la création de réseaux école – collège sur le modèle de l'éducation prioritaire où les directeurs deviendraient les directeurs-adjoints du principal. Cela se ferait sans imposition d'un modèle d'organisation unique national.

**L'avis du SE-Unsa sur le rapport :** [lire ici](#)

**En résumé :**

- Le rapport dresse un constat réaliste de la situation actuelle, notamment du ressenti des directeurs.
- Le rapport a le mérite d'aborder à la fois les conditions d'exercice mais aussi le fonctionnement de l'école, notamment son absence de statut. Cela correspond à notre demande d'ouverture du dossier selon les 2 entrées « Direction et fonctionnement de l'école ».
- Il fait également des propositions fortes sur les moyens (décharge, aide administrative) et reprend également notre mandat du temps d'enseignement sans responsabilité.
- Nous ne partageons pas la création d'un nouveau corps qui instaure un rôle hiérarchique sans combler le vide juridique du statut de l'école.
- L'aide administrative ne serait pas financée directement par l'Etat : le rapport propose d'utiliser les moyens communaux, les secrétariats des IEN ou encore des étudiants en pré-professionnalisation.
- En dehors de la création du nouveau corps qui aboutirait à une hausse de rémunération, il n'y a pas de proposition précise pour la revalorisation.
- En dehors du regroupement, qui peut atteindre des limites géographiques et amoindrir la spécificité de l'école maternelle, il n'y a pas de proposition pour les écoles de 1 à 4 classes.

Il reste maintenant à savoir ce que retiendra le ministère de ce rapport pour entamer les discussions de la l'agenda social.

### **3- Hors-classe : Saisine de la CAPD sur l'appréciation finale**

À l'issue d'un recours gracieux, un collègue peut demander à saisir la CAPD sur l'appréciation finale retenue : calendrier, méthode et - modèle de lettre en PJ.

Contexte :

Des collègues, en désaccord avec les appréciations finales retenues pour l'avancement à la hors-classe ont fait des recours gracieux (cf. circulaire 15 et 16 de juin 2018) et reçoivent à présent les réponses de l' IA-DASEN.

Quelle suite donner et quel calendrier ?

Les collègues ont un mois suite à la notification de l'autorité hiérarchique pour faire une demande de révision, s'il n'a pas obtenu satisfaction, ou suivant l'absence de réponse à cette demande qui équivaut alors à un refus. Le collègue peut faire une demande de saisine de la CAPD (article 25 du décret 82-451) : contestation de décision individuelle.

**La CAPD devra alors revenir sur la situation**

**Un modèle de lettre est à votre disposition en PJ**

L'avis du SE-Unsa :

Nous continuons à revendiquer la révision annuelle de ces appréciations finales : il est totalement impensable et contre-productif que ces avis, en particulier sur cette période transitoire, soient figés ad vitam aeternam. Nous le porterons dans le groupe de travail consacré à la hors-classe dans le cadre de l'agenda social.

## 4-Remplaçants et postes fractionnés : suivi des heures (24h et 108h) et demandes

### Remplaçants et postes fractionnés : suivez vos heures !

Exerçant sur plusieurs écoles, vous pouvez être amené à dépasser les 24h devant élèves et les 108h annuelles.

Le SE-Unsa vous propose un outil de suivi des heures effectuées.

Demandez-le par mail à [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org) en indiquant vos nom, prénom, affectation, mail, adresse postale, téléphone...

Le SE-Unsa tient à disposition de ses adhérents cette feuille de calcul à destination des remplaçants et ceux affectés sur postes fractionnés

Cette feuille de calcul permet d'inscrire les heures effectuées par jour et ainsi de calculer les heures à récupérer mais aussi de suivre l'évolution des 108h.

Les non-adhérents, peuvent avoir la possibilité d'obtenir cette feuille de calcul sur demande par mail.

## 5- Calendrier des RIS et formations syndicales du SE-UNSA

Venez rencontrer l'équipe du SE-Unsa 1<sup>ER</sup> degré

REUNION d'INFORMATION SYNDICALE (RIS)			
Secteur	Date et horaires	Lieu	Thèmes
NORD	<b>Mercredi 19 septembre de 9h à 11h30</b>	Local de l'Unsa Territorial à Sainte Clotilde (à coté de l'école maternelle des Baies Roses)	Actualités
SUD	<b>Mardi 25 septembre de 13h à 15h30</b>	Local du SE-Unsa à Saint-Pierre 50 rue Marius et Ary Leblond	Actualités
FORMATION SYNDICALE			
Secteur	Date et horaires	Lieu	Thèmes
NORD	<b>Vendredi 14 septembre à la journée</b>	CREPS de Saint Denis Route Digue, Saint-Denis	Préparer l'entretien pour la liste d'aptitude de directeur (trice) d'école de 2 classes et plus (HEP/REP/REP+)
SUD	<b>Lundi 17 septembre à la journée</b>	Local du SE-Unsa à Saint-Pierre 50 rue Marius et Ary Leblond	
EST	<b>Vendredi 28 septembre de 9h à 12h</b>	MDA de St Benoit	CONGES...
OUEST	<b>Vendredi 12 octobre de 9h à 12h</b>	Amphithéâtre Lycée Antoine Roussin Roches Maigres à St Louis	CONGES...
SUD	<b>Vendredi 02 novembre de 9h à 12h</b>	Amphithéâtre Lycée Antoine Roussin Roches Maigres à St Louis	RETRAITE
COLLOQUE du SE-UNSA	<b>Vendredi 23 novembre</b>	NORDEV à Sainte-Clotilde	La violence en milieu scolaire

## SYNDICALISATION 2018-2019

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 210€ donnera une réduction de 140€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 70€

### 3 moyens de payer sa cotisation

- par prélèvement automatique : [remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement](#)

Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.

Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.

**Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2017-2018 il est automatiquement reconduit.**

- par chèque(s) : [remplir le bulletin d'adhésion](#)

- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: [Cliquez ICI](#)

**L'équipe du SE UNSA** se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter : Adresse mail : [974@se-unsas.org](mailto:974@se-unsas.org) Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1er degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	FONTAINE Xavier	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon 1 et 2 St Pierre 1 et 2	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
Jeunes enseignants	PE stagiaires	THIERY Diane	0692 20 90 79
ASH		MOUTOUSSAMY Lynda	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95
Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14